



Dossier d'inscription session 2021 - 2022



Association pour les **A**ctions de **F**ormation de la
Renarderie



PHOTO DU
STAGIAIRE

Inscription pour une formation BPJEPS AE

Voie de formation Formation continue Apprentissage

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu : n° département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel portable : Tel fixe :

Courriel :

Situation de famille : n° d'assuré social :

Permis B : oui non Motorisé : oui non

Possédez-vous un ordinateur : oui non

Diplôme équestre (Galop) : Date d'obtention :

Expérience en compétition : discipline et niveau :

Situation actuelle : scolarisé en emploi demandeur d'emploi

en apprentissage (fournir le précédent contrat) en formation ⇐ quel financement :

Si demandeur d'emploi (hors formation en apprentissage) :

Numéro pôle emploi : Date d'inscription :

Dernière classe suivie : Année :

Diplôme le plus élevé obtenu : Année :

Disposez-vous d'un financement (hors apprentissage) :

oui non - Si oui quel financement ou dispositif :

Bénéficiez-vous d'une RQTH (reconnaissance en qualité de travailleur handicapé) : oui non

Vous avez trouvé un tuteur ou un maître d'apprentissage (MA) : coordonnées :

Nom de la structure :

Nom du tuteur ou MA :

🔔 Vous n'avez pas encore trouvé de tuteur ou un MA (un accompagnement vous sera proposé)

AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE

Rappel : Les principes issus du droit à l'image

Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer - quelle que soit la nature du support utilisé - à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image. L'autorisation de la captation ou de la diffusion de l'image d'une personne doit être expresse et suffisamment précise quant aux modalités de l'utilisation de l'image (pour quelle finalité l'autorisation a-t-elle été donnée, quelles sera la durée de l'utilisation de cette image ?). Dans le cas d'images prises dans les lieux publics, seule l'autorisation des personnes qui sont isolées et reconnaissables est nécessaire.

La diffusion, à partir d'un site web, de l'image ou de la vidéo d'une personne doit respecter ces principes.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné par l'article 226-1 du code pénal qui prévoit un an d'emprisonnement et 45000 € d'amende. Pour autant, lorsque la capture de l'image d'une personne a été accomplie au vu et au su de l'intéressée sans qu'elle s'y soit opposée alors qu'elle était en mesure de le faire, le consentement de celle-ci est présumé.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Demeurant à :

🔔 **Autorise l'AAFR à :**

Reproduire ou de diffuser les photographies et vidéos réalisées par son équipe et me mettant en scène pour les usages exclusifs suivants :

- Publications sur le site internet et les réseaux sociaux du COREN, de l'AAFR et de ses partenaires
- Publications d'articles dans la presse locale en lien avec le COREN, de l'AAFR et de ses partenaires
- Productions de films et documents multimédia par le COREN, de l'AAFR et de ses partenaires

🔔 **N'autorise aucune publication comportant mon image**

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée. Je conserverai à tout moment la possibilité d'exercer mon droit de rectification ou de retrait auprès du responsable du COREN et de l'AAFR.

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Documents à fournir :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité,
- Copie du PSC1 (ou AFPS, ou SST en cours de validité, ou PSE 1 en cours de validité, ou PSE 2 en cours de validité, ou AFGSU 1 ou 2 en cours de validité),
- Copie du diplôme de Galop 7,
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités équestres datant de moins d'un an,
- Copie de l'attestation de réussite aux Tests d'Exigence Préalables à l'entrée en formation (TEP) ou titre/ diplôme valant équivalence (ex : AE, ATE ou résultats en compétition,... voir liste des dispenses sur le site du COREN),
- Copie de la carte vitale,
- Copie de l'attestation de recensement,
- Copie de l'attestation de participation à la journée de la citoyenneté,
- Copie du dernier diplôme scolaire obtenu,
- Copie des diplômes ouvrant droit à équivalence d'une des UC (Bac Pro, ATE, AE... liste sur le site du COREN)
- Si déjà en apprentissage, copie du contrat
- Si demandeur d'emploi, copie de la notification Pôle Emploi de non attribution de l'ARE
- Si en situation de handicap, attestation de reconnaissance de ce handicap
- Dossier de financement si autre que le Programme Qualif' Régional

PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISME DE FORMATION

Nom du site de formation :

J'atteste, par la présente, que Mr/Mme..... a satisfait aux tests de sélection de notre organisme et entre, de ce fait, en formation sur la session

Fait à, le

Nom du responsable de formation :

Signature et cachet de l'organisme :

Dossier de candidature transmis à l'AAFR : renarderie@orange.fr

ou La Renarderie 14380 MESNIL CLINCHAMPS